

Demande de circulation exceptionnelle sur les voies communales faisant l'objet d'une limitation de tonnage

IMPORTANT

L'entreprise doit au préalable, s'assurer que le véhicule utilisé est compatible avec le gabarit et la structure du chemin emprunté. Le demandeur bénéficiant d'un accord de circulation exceptionnel reste responsable des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées aux tiers et au domaine public.

Les demandes de circulation exceptionnelle doivent être adressées en mairie **par mail** à l'adresse **contact@ville-roquevaire.fr**, 48 heures à l'avance, à l'aide du présent document. Le demandeur s'engage :

- à supporter les frais de remise en état de la chaussée et des dépendances de la voie ci-dessous et des parties privatives endommagées ;
- à procéder au nettoyage régulier de la chaussée pendant les travaux, si celle-ci venant à être salie du fait de l'objet de la demande de circulation.

Adresse		
Tél Mail Nom du responsable		
Voirie concernée Nom et adresse de la personne livrée		
Tél Tonnage du véhicule PTAC Période de la demande : Du	N°immatriculationau au Cadence	
LeSignature et cachet de l'entreprise Lu et approuvé (mention manuscrite)	Cadre réservé à la Mairie ACCORD REFUS Date M. Alain GRACIA, Adjoint au Maire	